

révoltes

10 Novembre 2003

« La jeunesse est la flamme de la révolution prolétarienne » (Karl Liebknecht)

POUR UNE ORGANISATION REVOLUTIONNAIRE DE LA JEUNESSE

**A bas le projet de loi de « modernisation des universités » !
Dirigeants des syndicats, de l'UNEF : Pour engager le combat contre ce projet,
cessez toutes négociations avec le gouvernement !**

L'offensive du gouvernement contre les étudiants et les travailleurs : faire baisser le coût du travail

Alors que la situation économique s'aggrave, manifestation de la crise générale du système capitaliste, la bourgeoisie n'a plus d'autre issue que de faire baisser le coût du travail, c'est-à-dire **faire payer la crise aux travailleurs et aux jeunes**, afin de maintenir son taux de profit. C'est dans ce contexte que le gouvernement Chirac-Raffarin, défenseur de la bourgeoisie française, a déjà mis en place des réformes contre les travailleurs, comme la réforme Fillon des retraites. De la même manière, il œuvre désormais à la mise en place d'une réforme radicale de l'Université, dans le même but : réduire le coût du travail. Une précédente réforme (LMD) est en train d'être mise en place. Elle sera complétée par le projet de loi Ferry sur la « *modernisation des universités* ».

Les diplômes individualisés remplacent les diplômes nationaux, et liquident les garanties collectives

La réforme LMD (Licence-Master-Doctorat) se met en place dans les universités. Sous couvert d'harmonisation européenne, elle organise en fait une véritable liquidation du caractère national des diplômes : aux maquettes nationales se substituent l'entière autonomie de chaque université dans l'organisation des diplômes, qui deviennent tous individualisés et **variables d'une université à l'autre** (les licences de Paris, Lyon ou Limoges n'auront plus la même valeur), **voire d'un étudiant à l'autre** (par le système des ECTS). Les ECTS sont présentés comme un système d'équivalence entre diplômes. **Il s'agit en fait de diplômes à points régionalisés**. Les conséquences sont redoutables à l'arrivée sur le marché du travail. En effet, les diplômes nationaux sanctionnent des qualifications, reconnues dans les garanties collectives : les conventions collectives dans le privé et les statuts de la Fonction publique, garantissant un certain niveau de salaire en fonction de la qualification obtenue. Les diplômes individualisés contribuent à liquider ce système de garanties collectives, car le diplômé sera contraint de négocier individuellement avec le patron la valeur de son diplôme. Si quelques-uns pourront y gagner, **le niveau général des salaires ne pourra que baisser**, car le patronat jouera la concurrence entre les étudiants diplômés. C'est université par université que se met en place cette réforme (annonçant la fin du cadre national), avec la participation des syndicats étudiants et enseignants, dans le cadre des conseils d'administration.

Faire payer la formation professionnelle, initiale et continue, aux étudiants et salariés !

Second objectif du patronat : ne plus assurer la formation professionnelle de leurs salariés, mais la faire payer aux étudiants et salariés eux-mêmes. L'enseignement à l'Université connaît ainsi une transformation radicale : il est de moins en moins basé sur l'apprentissage de connaissances scientifiques et sur la recherche, et de plus en plus sur l'apprentissage de « *compétences* », dispensées par des « *professionnels* », et sur les stages. Ce n'est plus l'entreprise, mais l'étudiant qui paye sa formation professionnelle, dans le cadre d'une année universitaire. Ainsi les **licences professionnelles** (LP), issues de cette réforme LMD, n'ont rien à voir avec d'autres diplômes professionnels comme les DUT et les BTS qui définissent des qualifications reconnues dans les conventions collectives. Alors qu'il n'y a que 50 DUT et 150 BTS (tous étant généralement assurés dans chaque académie), il existe déjà plus de 600 LP, qui sont, sauf exception, propre à chaque université ! Certains intitulés sont révélateurs : « *Manager de rayon* » (Lyon-III), « *Sport et intégration sociale des jeunes en difficulté* » (Besançon), « *Commercialisation des vins* » (Tours)... Ces diplômes aux débouchés très réduits ne permettent pas d'évolution ultérieure (vers un Master), mais sont tout bénéfique pour l'employeur. Plutôt que d'embaucher un BTS Technique de commercialisation et de le former en interne à la commercialisation des vins (avec un statut et un salaire), la patron peut directement embaucher, s'il a

besoin, un licencié Pro, après que l'étudiant ait payé lui-même sa formation, après plusieurs mois de stages au mieux «*indemnisés*». **L'étudiant en LP n'a pas pour autant de garantie d'embauche!** Si le patron n'en a pas besoin, le licencié Pro pourra tenter sa chance ailleurs, mais il perdra le bénéfice de sa formation, non reconnue collectivement : il ne sera pas payé à son niveau de formation. C'est aussi l'esprit de l'accord patronat/syndicat signé en octobre 2003 : il a permis au ministre Fillon de présenter une loi qui légalise la **formation continue en dehors du temps de travail**, rendant **les salariés responsables de leur « employabilité »**, à la place du patronat, qui ne paiera plus la formation professionnelle de ses salariés.

Le projet de loi Ferry prépare la privatisation des universités : la fin annoncée de la gratuité

Avec la réforme LMD, les universités sont déjà en concurrence : elles peuvent déjà organiser leurs propres diplômes («*leur offre de formation*»), leurs propres sélections (Licence Pro, Master) et examens. Qu'apporterait donc de plus le projet de loi Ferry sur l'*autonomie* des universités ? Il donne de nouvelles coudées franches aux universités dans la gestion du personnel et des locaux, tout en les plaçant sous la coupe de Conseils d'Orientation Stratégique, composés de membres de la région et du patronat. Le projet de loi Ferry **prépare donc leur privatisation**, afin de pouvoir faire payer aux étudiants l'intégralité de leurs études : hausse massive des droits d'inscription (surtout dans les facs bien cotées) et transformation des bourses en prêts (effective au Royaume-Uni), pour «*responsabiliser les étudiants*»... Le gouvernement a d'ailleurs largement appuyé la réforme des bourses à Sciences-Po Paris (ayant conduit à une hausse massive des frais d'inscription), qui marque la direction à suivre pour le reste des universités.

Dans cette nouvelle configuration (pseudo «*professionnalisation*» et privatisation), la place des enseignants-chercheurs est bien sûr remise en cause. Le gouvernement diminue leur recrutement et entend modifier leur statut : en plus des tâches d'enseignement et de recherche, ils devront assurer des «*activités d'animation et de responsabilités collectives*», et il y aura 4 niveaux d'enseignants-chercheurs permettant une «*grande souplesse*» dans la définition des services, du salaire. Cela conduit, selon le SNESUP, à «*l'éclatement du métier et du statut*» ! Le statut des chercheurs du CNRS (et autres instituts publics) est aussi menacé : le budget 2004 supprime 550 postes statutaires, et les remplace par des précaires (allongement de la durée de post-doc, et CDD de 2 à 5 ans). La recherche sera soumise au choix du patronat présent dans les Conseils d'Orientation Stratégique, «*favorisant*» les domaines rentables.

Pour le retrait des réformes Ferry : refuser toute discussion des projets gouvernementaux !

Le gouvernement Raffarin présentera en juin 2004 au Parlement son projet de loi de «*modernisation des universités*». L'ensemble de ces réformes est **une attaque d'une telle ampleur contre les acquis des étudiants et des travailleurs** que le gouvernement redoute toute mobilisation centralisée contre ses projets. Aussi tente-t-il aujourd'hui d'associer les étudiants et leur syndicat, l'UNEF à la discussion de son plan, comme il le fait aussi dans le primaire et le secondaire à travers le «*grand débat sur l'école*». C'est d'ailleurs par la «*concertation*» que le directeur de Sciences-Po Paris a lui aussi réussi à faire avaliser sa réforme des bourses.

Face à cette offensive, l'UNEF réclame le retrait des réformes Ferry. Mais en même temps, la direction de l'UNEF propose des éléments pour une «*bonne*» réforme : il appelle dans ce but à des États-généraux. Mais peut-on vraiment combattre contre le projet de ce gouvernement et réclamer en même temps le «*dialogue*», lui faire des propositions ? Pour obtenir le retrait du projet de loi de «*modernisation des universités*», l'abrogation de la réforme LMD, des ECTS, l'UNEF doit déclarer : **ces «réformes» ne sont ni acceptables, ni négociables** ; elles doivent être retirées !

Retrait du projet de loi de «*modernisation des universités*» !

Abrogation de la réforme LMD et des ECTS !

Aucune participation des syndicats, en premier lieu de l'UNEF, à l'élaboration, à l'application des réformes !

Que l'UNEF décide de démissionner des conseils d'Université qui mettent en place les réformes !

Sur cette orientation, que l'UNEF appelle à des Assemblées générales, qu'elle appelle à la tenue d'une Conférence nationale composée des délégués élus par les AG et de représentants de l'UNEF: une telle initiative ouvrirait la voie à la mobilisation des étudiants, permettrait de réaliser les conditions de la grève générale pour le retrait des réformes !

Telle est l'orientation sur laquelle combattent les jeunes regroupés autour du bulletin Révoltes, qui veulent construire une Organisation Révolutionnaire de la Jeunesse pour en finir avec le capitalisme.